

La lettre de Patricia Schillinger

Sénatrice du Haut-Rhin

Interventions 2010-2011

- Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2011
- Projet de loi sur l'immigration, à l'intérieur et à la nationalité
- Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union Européenne en matière de santé, de travail et de communications électroniques
- Projet de loi relatif à la bioéthique
- Projet de loi sur les soins psychiatriques
- Proposition de loi sur l'assistance médicalisée pour mourir
- Proposition de loi pour le développement de l'alternance et les parcours professionnels
- Débat sur l'état de la recherche en matière d'obésité
- Question orale sur la situation des travailleurs frontaliers
- Question orale sur les places en IME dans le périmètre de Saint-Louis
- Question orale sur le devenir des déchets ultimes stockés par l'entreprise Stocamine
- Question orale sur les ampoules à basse consommation
- Question orale sur la prolifération de pylônes relais
- Question orale sur l'utilisation de l'aspartame dans les produits alimentaires



Basculement du Sénat : un nouveau souffle pour la décentralisation

Pour la première fois depuis 1958, le Sénat connaît l'alternance. En septembre dernier, la Gauche a remporté une victoire historique aux élections sénatoriales, provoquant un véritable bouleversement politique.

Ce basculement est dû à un rejet massif de la politique du Gouvernement contre les territoires et les collectivités locales. Les élus locaux, les plus proches des citoyens, se sont fait les porte-voix de l'exaspération des Français et de leur profonde volonté de changement.

Depuis plusieurs années, nous avons assisté à un « malaise des territoires ». La réforme territoriale et la réforme de la fiscalité locale ont toutes deux porté un coup terrible aux dynamiques locales ; la solidarité nationale est mise à mal et de multiples fractures territoriales se sont développées à la faveur du désengagement de l'État qui n'assume plus ses missions de service public et ne mène plus de politique nationale d'aménagement du territoire. L'État ne protège plus et on assiste à une déshumanisation de l'action publique. Tous les territoires et tous les niveaux de collectivités sont affectés par la RGPP.

Cette victoire est l'occasion de rétablir le Sénat dans ses fonctions de représentant des territoires, porteur des valeurs de solidarité et défenseur des services publics locaux. Cette maison des élus, au service des citoyens, doit être le lieu privilégié du dialogue et du respect de l'autre, mais surtout, un lieu de décision et d'action.

Le basculement du Sénat va donner **un nouveau souffle à la décentralisation**. Jean-Pierre BEL, le nouveau Président du Sénat, a déjà annoncé qu'il souhaitait que soit organisé au plus vite les états généraux des élus locaux pour préparer l'avenir. Lors de sa rencontre avec François Fillon, il a demandé de revenir sur la réforme territoriale et a proposé un moratoire, notamment sur la mise en place de la carte de l'intercommunalité à l'échelle du département, qui provoque beaucoup de problèmes. En ce qui concerne l'intercommunalité, le Premier Ministre a donné des directives pour que la date butoir de fin décembre soit revue, mais ne souhaite pas accéder à une demande plus générale.

Les territoires sont les moteurs du développement économique. Notre département dispose de multiples atouts, aussi y suis-je très attachée et lui voue une grande confiance. Sachez que vous pouvez compter sur mon total engagement pour défendre les intérêts du Haut-Rhin.

Je suis à votre écoute et reste à votre disposition.

Patricia Schillinger

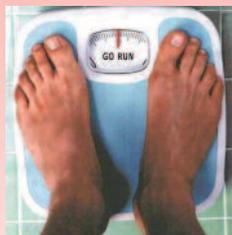
◆ Coopération transfrontalière

Dans le cadre du groupe d'amitié France-Suisse, j'ai rencontré, en mars dernier, une délégation de parlementaires suisses à Paris. Je me suis réjouie de cette rencontre et des échanges qui ont eu lieu lors d'un entretien au Ministère des affaires étrangères et européennes.

A cette occasion, j'ai souligné l'importance de la coopération transfrontalière dans divers domaines tels que les transports publics, la santé, l'enseignement... J'ai également souligné l'importance du projet de prolongation du Tram Bâlois vers Saint-Louis. En effet, c'est un projet capital qui permettra de réduire le trafic routier. Cependant, il manque des financements pour l'élaboration de celui-ci, aussi est-il primordial que la Région et le Département y participent considérablement. J'ai aussi évoqué la situation de l'EuroAirport. Par ailleurs, dans le cadre de l'enseignement technique et professionnel, j'ai proposé qu'il y ait des formations trinationales.

◆ Assistance médicalisée pour mourir

Le 25 janvier, je suis intervenue sur la proposition de loi sur l'assistance médicalisée pour mourir. Depuis quelques années, le vif débat que suscite en France l'aide active à mourir témoigne du besoin de légiférer sur la question. Cette proposition de loi s'inscrivait dans le prolongement d'une suite d'avancées réelles qui ont eu lieu ces dernières années, notamment grâce à la loi de juin 1999, garantissant l'accès de tous aux soins palliatifs, à la loi Kouchner de 2002 sur les droits des malades et, enfin, en 2005, à la loi Leonetti, dont l'objet est d'éviter l'acharnement thérapeutique en autorisant l'arrêt des traitements et de permettre au médecin de traiter la souffrance des malades. Cependant, si la loi Leonetti a prévu un dispositif autorisant à mettre fin à l'alimentation artificielle, elle ne va pas assez loin et ne répond pas au vœu des personnes qui, tout en souhaitant mourir, ne veulent pas pour autant interrompre l'alimentation artificielle. Cette proposition apportait une réponse aux personnes qui, comme l'était le jeune Vincent Humbert, sont confrontées à une situation médicale grave et sans issue. Malheureusement, ce texte n'a pas été adopté.



◆ L'obésité : un véritable défi sociétal

Lors d'un débat sur l'état de la recherche en matière d'obésité, j'ai dénoncé l'échec des politiques de santé publique visant à la lutter contre l'obésité. On assiste à une véritable épidémie qui frappe aussi bien les pays industrialisés que les pays en voie de développement. L'obésité des enfants est en train d'exploser. « La malbouffe » s'est imposée dans nos sociétés modernes.

Aujourd'hui de nombreux travaux établissent le lien entre surcharge pondérale et allongement du temps d'inactivité, en particulier devant la télévision. La catégorie socioprofessionnelle, le niveau de revenu, le lieu d'habitation, sont des déterminants importants de l'obésité. Riches et pauvres ne sont pas égaux

face à l'obésité. Le risque pour un enfant d'ouvrier d'être en surpoids, ou obèse, reste plus important que celui d'un enfant de cadre.

La mise en œuvre de la charte de l'industrie alimentaire et des médias télévisés sur la nutrition, signée en février 2009, a été un échec. En effet, la charte n'a pas permis de limiter le matraquage publicitaire pour les produits gras, sucrés ou salés. En l'état actuel de nos connaissances, la prévention est cruciale et je regrette que le Gouvernement ne mette pas tout en œuvre en faveur de celle-ci. L'exemple de l'équilibre nutritionnel des repas fournis dans les cantines scolaires constitue un axe important dans la lutte contre l'obésité car de nombreux enfants prennent jusqu'à cinq repas par semaine à l'école. L'obésité est un véritable défi sociétal, mais également économique puisqu'elle menace à terme notre système de santé.

◆ Projet de loi sur les soins psychiatriques

En mai dernier, alors que nous exigeons, mes collègues et moi, une grande loi sur la santé mentale, le texte soumis à notre examen au Sénat, s'est révélé n'être qu'un assemblage de procédures complexes et contradictoires, nourrissant des objectifs purement sécuritaires. De plus, les moyens alloués (effectifs et financements en baisse), ne peuvent permettre son application. Par ailleurs, ce projet de loi ne prend pas en compte les demandes des soignants et des familles de patients.

En séance publique, j'ai regretté que ce texte s'articule principalement autour de préoccupations sécuritaires, qui vont jusqu'à étendre la contrainte aux soins ambulatoires. On s'oriente vers l'élargissement de la prise en charge sans consentement, en même temps que l'on rend plus difficile la sortie des hôpitaux pour les patients. **On assiste donc à un principe qui porte essentiellement sur la contrainte et supprime le consentement et la confiance, nécessaires pour la thérapie.** Pourtant, le travail de ceux qui se tiennent en permanence auprès des patients est basé sur cette confiance et ce consentement.

La seule solution ne repose pas uniquement sur l'enfermement des malades, qu'il soit physique ou chimique. Il devient urgent de traiter la psychiatrie d'une manière thérapeutique avec une volonté politique et des moyens. Le manque de concertation préalable, l'absence de consensus, ont empêché l'élaboration d'une réforme convaincante. C'est pour toutes ces raisons que j'ai voté contre ce texte.

◆ Menace de délocalisation sur l'aéroport de Bâle-Mulhouse

Après avoir sollicité le Premier Ministre au sujet de la situation de l'aéroport de Bâle-Mulhouse, je me suis adressée directement au Président de la République, l'encourageant à réunir les élus concernés, les partenaires sociaux, les employeurs officiant sur le site de Bâle-Mulhouse, afin de réfléchir à une solution permettant de pérenniser l'activité de l'Euroairport.

En effet, en réaction à une éventuelle soumission du site au droit français, plusieurs entreprises ayant leur activité sur le site ont menacé de délocaliser leur activité.

J'ai, à cette occasion, rappelé le caractère hautement concurrentiel dans lequel évolue l'aéroport et ai prôné la mise en œuvre d'un régime dérogatoire expérimental qui permette, à la fois, au site de conserver une activité compétitive, mais aussi, offre à ses salariés une meilleure lisibilité de leurs droits.

Le gouvernement a, lui, choisi de renvoyer dos-à-dos, entreprises suisses et salariés français, en leur demandant de s'accorder sur la législation applicable sur cette plateforme. Entreprise par entreprise, des solutions devront être trouvées d'ici à la fin de l'année, qui s'inscriront dans le cadre du droit conventionnel qui remonte à 1949. Au cœur des discussions: la durée du temps de travail et le régime du licenciement, celui-là même qui avait déclenché en 2007, à la suite d'une première décision de justice favorable à des salariés français, le climat d'insécurité juridique sur la zone.

◆ Tournée des cantons

M'étant engagée, depuis mon élection, à effectuer un travail de proximité, je me rends auprès de nombreux élus, de manière individuelle ou encore dans le cadre de mes tournées de canton. Afin de les soutenir dans leurs fonctions, je prends, directement auprès d'eux, connaissance de leurs difficultés et en informe le Parlement et les pouvoirs publics concernés. Aussi, ai-je rencontré, les maires du canton de Thann le vendredi 17 février 2011. Ceci fut ma seconde visite de ce canton depuis le début de mon mandat.



◆ Imposition du capital 2^{ème} pilier

Interpelée par le Comité de Défense des Travailleurs Frontaliers du Haut-Rhin, je me suis adressée, par un courrier, à Madame Christine LAGARDE, Ministre de l'économie des finances et de l'industrie au sujet de l'imposition du capital 2^{ème} pilier obligatoire versé aux travailleurs frontaliers ayant exercé en Suisse.

Alors que le ministère s'était engagé à mettre œuvre une imposition à minima de ce capital, les modalités de calcul retenues, généralement, en définitive, une taxation nettement supérieure à celle applicable en Suisse.

Aussi, dans ma lettre, je rappelais au Ministère l'engagement souscrit auprès du CDTF et l'invitais à trouver une modalité d'imposition qui procure aux frontaliers un réel avantage comparé à l'imposition suisse.

Sous la pression des parlementaires, le Gouvernement a, dans la nuit du 23 juin 2011, proposé un amendement rectificatif prévoyant une imposition du capital 2^{ème} et 3^{ème} pilier à 7.5 % avec un abattement de 10 %, ceci correspondant au final à un taux d'imposition de 6.75 %.

◆ Devenir des déchets ultimes stockés par l'entreprise Stocamine

Le 1^{er} février 2011, lors de la séance de questions orales, j'ai attiré l'attention de Monsieur Benoist APPARU, Secrétaire d'État auprès de la Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement sur la question du: "Devenir des déchets ultimes stockés par l'entreprise Stocamine".

Je me suis à cette occasion, prononcée en faveur d'un déstockage du site, pointant le haut risque écologique que comportait l'enfouissement définitif des déchets, ce que corroborent les pouvoirs publics dans deux rapports récents en reconnaissant que « les 44 000 tonnes de déchets ultimes, contenant amiante, mercure, chrome, arsenic et autres produits hautement toxiques comme le cyanure, représentent un risque avéré de pollution de la nappe phréatique suite à l'ennoyage de la mine et à la remontée de la saumure polluée ».

Ligne 4 Paris-Mulhouse

A la suite de l'annonce faite par la SNCF de l'arrêt à Belfort de la ligne 4, je me suis adressée, par un courrier, à Madame Nathalie KOSCIUSKO MORIZET, Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

J'y ai rappelé à sa mémoire la question écrite que j'avais adressée en avril 2010 à son secrétaire d'État concernant l'avenir de ladite ligne et soulève la contradiction entre la réponse apportée et les annonces récentes de la SNCF. En effet, alors que je m'inquiétais dans cette question de la « désaffectation de la SNCF pour la ligne Corail Paris-Mulhouse », le Secrétaire d'État, lui, dans sa réponse, se voulait rassurant en insistant notamment sur l'intérêt que présentait la ligne n°4 entre Paris et Bâle, en ce qu'elle contribuait à « renforcer l'attractivité des territoires qu'elle traverse ».

Estimant que cette amputation de la ligne 4 constitue, en quelque sorte, une prise en otage des usagers, qui, jusqu'à présent, disposaient d'une alternative d'un coût raisonnable pour effectuer la jonction Paris-Mulhouse, j'ai donc invité la Ministre à, en préalable à toutes décisions concernant cette ligne, procéder aux études adaptées afin de déterminer l'impacte exact d'une telle mesure, ainsi que de rechercher les solutions possibles, permettant de maintenir Mulhouse comme terminus de cette ligne, sans que cela ne porte préjudice au développement de la LGV Rhin-Rhône.

Discriminations persistantes, en Suisse, au détriment des travailleurs frontaliers

Interpelée par le Comité de Défense des Travailleurs Frontaliers, j'ai rappelé à la mémoire du Ministre des affaires européennes la question orale que j'avais posée il y a un an, qui attirait son attention sur la situation du franc suisse par rapport à l'euro et ses conséquences sur l'emploi frontalier (en référence au cas de l'entreprise Stöcklin).

Alors que dans sa réponse le secrétaire d'État s'était voulu rassurant en voyant dans ces pratiques un acte isolé, les associations de travailleurs frontaliers m'ont rapporté le cas de nombreuses entreprises ayant recours à ce genre de méthodes (Angestein, Rondo, Hakama). Ces dernières ont pour objet de faire supporter aux seuls travailleurs frontaliers l'effort lié à la crise et sont toutes fondées sur la santé du franc suisse par rapport à l'euro.

J'ai donc demandé si le Gouvernement, dans le cadre de la collaboration franco-suisse, envisageait une nouvelle fois de rappeler à nos voisins, leurs obligations issues des accords bilatéraux qu'ils ont ratifiés avec l'Union Européenne et les encourager vivement à combattre ces comportements qui sont contraires au principe de libre circulation voulu par ces accords.

Mes interventions auprès du gouvernement

◆ Restructuration des plateaux de Qualification Biologique du Don (QBD)

Je suis intervenue auprès du Ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le projet de réforme de la branche qualification du sang qui s'inscrit dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP). Ce projet entend regrouper l'activité de qualification des dons du sang sur quatre plateaux (Lille, Angers, Metz-Tessy, Montpellier), remplaçant ainsi les quatorze laboratoires régionaux existants sur le territoire. Avec cette réforme, les échantillons prélevés à l'occasion des dons collectés en Alsace devront être acheminés à Metz-Tessy en Haute-Savoie, à 550 kilomètres de Strasbourg, soit cinq heures de transport avec un coût conséquent (gasoil, péage, entretien véhicule...). Une telle mesure pourrait avoir des conséquences graves en matière de délais d'approvisionnement des hôpitaux alsaciens, et donc les malades. De plus, cette restructuration conduirait dans notre pays à la suppression de plusieurs centaines d'emplois, dont treize en Alsace.

◆ Inquiétudes sur l'aspartame

Je suis également intervenue sur l'utilisation de l'aspartame dans les produits alimentaires. Depuis des années, plusieurs études ont démontré que la prise d'aspartame pouvait engendrer des problèmes considérables pour la santé. Si tous les scientifiques ne sont pas d'accord, il n'en reste pas moins que cet édulcorant soulève des interrogations nombreuses et légitimes. Deux études européennes récentes ont mis en cause l'aspartame. L'une, danoise, menée sur 60.000 femmes enceintes, montre que la consommation régulière, à partir d'une fois par jour, de sodas light – donc avec aspartame – double quasiment les risques. L'autre, italienne, a constaté que des rats exposés à de fortes doses d'aspartame développaient davantage de cancers. J'ai donc demandé au Gouvernement que les autorités et agences d'évaluation utilisent la même grille d'analyse pour toutes les études et adoptent une déontologie de l'expertise irréprochable – à ce titre, l'exemple récent du Médiateur témoigne des conséquences qui peuvent être engendrées par de telles carences déontologiques de la part d'une agence de sécurité sanitaire – et, en vertu du principe de précaution, des mesures urgentes doivent être prises pour garantir la sécurité des millions de consommateurs et, plus particulièrement, celle des femmes enceintes et des enfants.



◆ Prolifération de pylônes relais

Interpellée par Madame Christine MARANZANA, Maire de la commune de LAUTENBACH, j'ai interpellé, Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la prolifération anarchique de pylônes relais et, plus particulièrement, sur la situation de sa commune, dont le paysage est défiguré par l'installation sur son ban, d'un pylône destiné à la retransmission de la télévision numérique et ce, en dépit de la préexistence d'un autre pylône à quelques mètres du nouvel édifice.

Aussi, ai-je demandé à la Ministre ce qu'elle envisageait de faire pour remédier à ces situations absurdes où des paysages sont défigurés, dans le plus grand mépris des règles d'urbanisme et des décisions des élus locaux, laissant à ces derniers un sentiment d'impuissance.



◆ Commercialisation des pièces détachées automobiles

J'ai attiré l'attention de Monsieur le Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, sur la commercialisation des pièces détachées automobiles. Le marché français est structuré autour du monopole des constructeurs automobiles imposant une augmentation très importante du coût de ces pièces détachées. Les automobilistes français n'ont pas la possibilité de bénéficier du libre choix d'achat du fait de ce monopole, qui, de fait, induit des prix élevés qui ne cessent de croître. La Fédération des syndicats de la distribution automobile a constaté une augmentation en France de 28,7 % entre 2001 et 2009 alors que, dans la même période, les prix à la consommation ont varié de 13,9 %. Une ouverture du marché des pièces détachées en France permettrait aux consommateurs de réaliser des économies importantes.



Je suis co-signataire des dernières propositions de loi :

- visant à créer un statut de pompier volontaire
- visant à interdire l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures de roche et à abroger les permis exclusifs de recherche de mines d'hydrocarbure
- tendant à améliorer la justice fiscale, à restreindre le « mitage » de l'impôt sur les sociétés et à favoriser l'investissement
- visant à faire du logement une priorité nationale
- visant à instaurer un nouveau pacte territorial
- visant à exonérer les collectivités territoriales du paiement de l'allocation chômage due à un agent titulaire ayant démissionné puis ayant été ultérieurement privé involontairement d'emploi
- visant à étendre le bénéfice de la campagne double aux anciens combattants fonctionnaires engagés en Algérie, au Maroc et en Tunisie
- visant à créer un diplôme et organiser la profession d'herboriste
- sur la reconnaissance de l'État palestinien
- visant à punir, sans exception, les sévices graves envers les animaux domestiques, apprivoisés, ou tenus en captivité
- sur les indemnités des maires des communes de moins de 3 500 habitants
- visant à affirmer clairement que le vin fait partie intégrante du patrimoine culturel et gastronomique de notre pays
- relative aux règles de cumul et d'incompatibilité des mandats sociaux dans les sociétés anonymes
- sur la tenue des sessions plénières du Parlement européen à Strasbourg
- pour le développement des langues et cultures régionales
- Sur l'installation de panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération en langue régionale

Concentration et indépendance de la presse du grand Est

Alors que le groupe « Crédit Mutuel » prenait le contrôle du groupe l'Est Républicain et devenait par la même occasion le premier groupe de presse régionale français, je me suis inquiétée auprès du Ministre de la culture et de la communication de la concentration, dans les mains du même acteur, de l'ensemble des journaux de l'Est de la France.

En effet, en créant un monopole de la presse régionale et départementale de l'Est, s'étendant de la frontière luxembourgeoise à Avignon et en restant muette sur sa stratégie et ses motivations, la banque mutualiste laissait planer un doute quant à l'indépendance rédactionnelle de ses différents quotidiens. La crainte était, en effet, que la centralisation des outils et la mutualisation des contenus éditoriaux ne nuisent au pluralisme de l'information. Aussi, ai-je demandé au Ministre de bien vouloir indiquer les moyens qu'il envisageait de mettre en œuvre en vue de préserver la liberté de la presse dans l'Est et de garantir l'indépendance des différentes rédactions.

Dans sa réponse, le Ministère rappelle la position de l'Autorité de la concurrence qui estime que cette opération n'est pas de nature à créer une situation d'abus de position dominante en faveur du Crédit mutuel dans le secteur des médias et, en particulier, sur les marchés de la presse hebdomadaire régionale, de la presse spécialisée et de la presse gratuite. Par ailleurs, le Ministère estime que les dispositions du code du travail qui définissent le statut des journalistes sont de nature à leur garantir une réelle indépendance **puisque'elles facilitent leur départ d'une entreprise dont ils ne partageraient plus les valeurs.**

Nombre de questions posées au gouvernement depuis 2004 : 614

CONTACTS

Sénat

Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard - 75291 Paris Cedex 06
Tél. 01 42 34 33 96 - Fax 01 42 34 41 67
Courriel : p.schillinger@senat.fr

Haut-Rhin

Bureau Parlementaire, Rez-de-chaussée
1 rue de Hagenthal - 68220 HEGENHEIM
Tél. 03 89 67 02 01 - Fax 03 89 70 09 31
Courriel : schillinger.senat@wanadoo.fr

Site internet : www.patricia-schillinger.com

Direction de la publication : Patricia Schillinger
Comité de rédaction : Yannick Tschanz, Kevin Marck
Impression : Manupa Mulhouse